

Démarche : LBC Herbiers de Posidonie
Organisme : Direction Générale de l'Energie et du Climat

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La méthode Herbiers de Posidonie comptabilise la séquestration du carbone effectuée par les Herbiers de Posidonie, qui sont aujourd'hui jugés comme étant le type d'herbiers marins qui séquestre le plus de carbone à long terme. L'objectif de cette méthode est la valorisation et la préservation d'un stock de carbone séquestré au sein des herbiers et en cours de dégradation, grâce aux projets additionnels améliorant les conditions abiotiques et écosystémiques des herbiers de posidonie présents en Méditerranée.

Le porteur de méthode a exclut 2 options de calculs :le Tier 2 pour le taux de régression de la matte et le Tier 1 pour la décomposition des herbiers en attendant de pouvoir mener des études terrain complémentaires. Avant de remplir le formulaire, nous vous conseillons de bien lire la méthode Herbiers de posidonie.

Région administrative du projet

C'est la région dans laquelle se trouve la plus grande surface du projet.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Corse

Occitanie

PACA

I. Notification du projet

Qualité du demandeur

Le porteur de projet est la personne physique ou morale qui a la capacité juridique de mettre en oeuvre le projet. Sur le domaine public maritime, il s'agit de l'Etat, gestionnaire du domaine public, ou du titulaire d'une convention d'occupation du domaine public signée avec l'Etat.

Le porteur de projet peut déléguer à un mandataire la préparation du dossier de demande de labellisation, la responsabilité de la mise en œuvre du projet voire la demande de reconnaissance des réductions d'émissions.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je suis le porteur de projet.

Je suis le mandataire du porteur de projet.

LBC Herbiers de Posidonie

Date de notification du projet

Autrement, merci de prendre contact avec le service instructeur ou la DGEC.

Numéro du demandeur

Si vous n'avez pas de numéro, merci de vous inscrire ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-en-tant-que-demandeur-de-lbc>

Cette première inscription vous évite de renseigner les mêmes informations si vous déposez plusieurs dossiers de demande de Label Bas-Carbone. Si vous êtes une société mandataire, nous vous conseillons d'utiliser toujours le même numéro de demandeur pour cette société et non pas un numéro pour chacun de vos agents ce qui ne permettrait pas de regrouper tous vos projets dans notre registre.

Nom du projet

Merci de choisir un nom qui vous différencie facilement des autres projets.

Principale commune concernée par le projet

Il s'agit de la commune au droit de laquelle se trouve le projet. Cette information permettra de localiser votre projet sur la carte des projets labellisés sur le site internet du Label bas-carbone.

Carte de la surface du projet

Veuillez dessiner un polygone approximatif pour situer le projet. Utilisez l'outil polygone (le petit carré sur la gauche de la carte) et dessinez sur la carte à l'aide de votre souris. Les surfaces dessinées apparaissent en dessous de la carte.

Description succincte du projet

Merci de réaliser une description succincte de votre projet de protection des herbiers de Posidonie comprenant au moins les éléments suivants :

- Contexte et but du projet
- Surface concernée par le projet

Nous vous recommandons de soigner cette présentation qui figurera sur le site internet du Label bas-carbone.

Important : conditions de recevabilité du projet

Nous vous rappelons les exigences de la méthode "Protection des Herbiers de Posidonie"

:

- Les actions éligibles dans le cadre de cette méthodologie concernent tout projet de protection des herbiers de Posidonie, impliquant l'élimination ou la réduction des impacts liés aux ancrages sur les herbiers de Posidonie.

Les activités de protection des herbiers de Posidonie éligibles sont ainsi associées à la réduction des impacts liés aux ancrages et mouillages forains, à savoir par :

- la mise en place de zones d'interdiction de mouillages,

LBC Herbiers de Posidonie

- la mise en place de Zones de Mouillages et Equipements Légers,
- la surveillance et le balisage de la zone du projet
- la gestion relative et le contrôle de la zone du projet et des équipements,
- le maintien, l'entretien et le renouvellement des équipements mis en place,
- la gestion de systèmes de paiement des usages des ZMEL.

Les actions associées à l'une des activités mentionnées ci-dessus, et nécessaires à leur gestion ou leur mise en œuvre, sont également éligibles, à savoir : les coûts des études et aménagements, de personnel et de matériel pour la surveillance des zones balisées et le coût des primes d'assurance.

- Les projets doivent être situés en France métropolitaine.

- Les activités mises en place devront respecter la réglementation et les objectifs de protection dans les zones sous statuts particuliers (ZNIEFF, Parcs nationaux...)

Important : conditions de recevabilité du projet

Afin de clarifier les critères d'éligibilité, les zones de projets éligibles, correspondants aux critères cumulatifs géographiques et écologiques, sont listées ci-dessous :

- Les zones qui contiennent ou qui ont contenu historiquement des herbiers de Posidonie
- Les zones où les herbiers de posidonie subissent des pressions anthropiques et dans lesquels une dégradation de l'herbier est constatée pendant au moins l'année précédent la date de la demande de certification
- Les zones où les pressions à l'origine de la disparition des herbiers sont spécifiquement liées à l'ancre des bateaux et non à d'autres acteurs anthropiques (ex : pollution marine).

Les activités de restauration active des herbiers (repiquage, transplantation) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette méthode.

Notification ou dépôt du dossier

Si je notifie seulement mon projet pour le déposer plus tard : je remplis la partie I. et je clique sur "Déposer le dossier". Si je notifie et je dépose le dossier en même temps, je remplis tout le formulaire avant de cliquer sur "Déposer le dossier". Lorsque j'ai cliqué sur "Déposer le dossier", j'informe le service instructeur via la messagerie de Démarches Simplifiées que l'instruction peut débuter.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je notifie mon projet

Je notifie et je dépose le dossier en même temps

II. Dépôt du dossier

Si vous choisissez de déposer votre dossier ultérieurement :

Dans ce cas, lorsque votre dossier est finalisé, n'oubliez pas d'en informer le service instructeur via la messagerie Démarches Simplifiées, afin qu'il puisse commencer l'instruction. Lorsqu'il aura pris connaissance de votre message, il passera le dossier "en instruction" et vous n'aurez plus la main pour le compléter. Si des compléments sont nécessaires, le service instructeur repassera votre dossier "en construction" pour rendre le dossier modifiable de nouveau.

A. Porteur de projet, engagements et mandat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 0 [obligatoire] : Engagements du porteur de projet et mandat

LBC Herbiers de Posidonie

Si le demandeur est mandataire, le document d'engagements comporte les mentions concernant le mandat et il est cosigné par le mandataire.

Nom du porteur de projet

Adresse

Complément d'adresse

Civilité NOM prénom du représentant

Statut juridique du porteur de projet

Il s'agit du porteur de projet et non du mandataire : les informations relatives au mandataire ont déjà été enregistrées dans son inscription en tant que demandeur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Etat
- Collectivité territoriale
- Etablissement public

SIRET de la structure

SIRET

Dénomination

Forme juridique

B. Le projet

Surface du projet (en ha)

Indiquez la surface totale du projet.

Date prévisionnelle du début du projet

Action(s) mise(s) en place dans le projet

Les activités de protection des herbiers de Posidonie éligibles sont associées à la réduction des impacts liés aux ancrages et mouillages forains, à savoir par les actions proposées ci-dessous.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Mise en place de zones d'interdiction de mouillages
- Mise en place de Zones de Mouillages et Equipements Légers
- Surveillance et le balisage de la zone du projet

LBC Herbiers de Posidone

- Gestion relative et contrôle de la zone du projet et des équipements
- Maintien, entretien et renouvellement des équipements mis en place
- Gestion de systèmes de paiement des usages des ZMEL

Budget total estimatif du projet (€)

Il s'agit du coût des actions associées à l'une des activités mentionnées ci-dessus, et nécessaires à leur gestion ou leur mise en œuvre. Sont également éligibles : les coûts des études et aménagements, de personnel et de matériel pour la surveillance des zones balisées et le coût des primes d'assurance.

Fréquence choisie pour la vérification des Réductions d'Emissions (RE)

Indiquez une fréquence en nombre d'années, cette dernière ne peut excéder 5 ans.

C. Critères d'éligibilité - Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 1 [obligatoire] : Accord contractuel

Accord contractuel supérieur à 10 ans, la durée du projet, avec le ou les propriétaires des terres concernées par le projet, mentionnant explicitement la réalisation des actions de restaurations incluses dans le document de projet

Ce document :

- est en format PDF

Document 2 [le cas échéant] : Informations relatives à la zone de projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 2 [le cas échéant] : Présence historique de mangroves ou forêts marécageuses

Justifier de la présence historique de mangroves ou forêts marécageuses sur site avec des photos satellites ou photos de sites historiques. Ne sont pas éligibles les prairies marécageuses naturelles et autres écosystèmes où aucun historique de forêt marécageuse ou de mangrove n'a été implantée dans le passé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 2 [le cas échéant] : Présence historique de mangroves ou forêts marécageuses

Justifier de la présence historique de mangroves ou forêts marécageuses sur site avec des photos satellites ou photos de sites historiques. Ne sont pas éligibles les prairies marécageuses naturelles et autres écosystèmes où aucun historique de forêt marécageuse ou de mangrove n'a été implantée dans le passé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 2 [le cas échéant] : Présence historique de mangroves ou forêts marécageuses

Justifier de la présence historique de mangroves ou forêts marécageuses sur site avec des photos satellites ou photos de sites historiques. Ne sont pas éligibles les prairies marécageuses naturelles et autres écosystèmes où aucun historique de forêt marécageuse ou de mangrove n'a été implantée dans le passé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 3 [obligatoire] : Vérification des espèces introduites

Eviter l'introduction ou la réintroduction des espèces classées localement comme envahissantes en fournissant une liste des essences introduites grâce au projet qui sera vérifiée lors de la visite de terrain .

Document 4 [obligatoire] : Justificatif d'activités existantes dans la zone

LBC Herbiers de Posidone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 4 [obligatoire] : Document descriptif des activités

Fournir une évaluation des activités existantes dans la zone du projet ainsi que de toute relocalisation envisagée pour prévenir le déplacement nuisible des zones ou activités en dehors du périmètre du projet (agriculture, tourisme, etc.) vers une autre zone et que ce déplacement conduit à la destruction d'autres zones-humides et à des émissions de GES. L'évaluation peut être composée d'éléments probants tels que des images satellites, des cartographies actualisées ou d'autres informations pertinentes datant de moins d'un an. Dans le cas où la relocalisation de certaines activités n'est pas envisagée, une justification doit être fournie à l'aide de documents officiels ou de preuves écrites émanant des responsables de ces activités, ou encore de l'autorité chargée de la gestion du site

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 4 [obligatoire] : Document descriptif des activités

Fournir une évaluation des activités existantes dans la zone du projet ainsi que de toute relocalisation envisagée pour prévenir le déplacement nuisible des zones ou activités en dehors du périmètre du projet (agriculture, tourisme, etc.) vers une autre zone et que ce déplacement conduit à la destruction d'autres zones-humides et à des émissions de GES. L'évaluation peut être composée d'éléments probants tels que des images satellites, des cartographies actualisées ou d'autres informations pertinentes datant de moins d'un an. Dans le cas où la relocalisation de certaines activités n'est pas envisagée, une justification doit être fournie à l'aide de documents officiels ou de preuves écrites émanant des responsables de ces activités, ou encore de l'autorité chargée de la gestion du site

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 4 [obligatoire] : Document descriptif des activités

Fournir une évaluation des activités existantes dans la zone du projet ainsi que de toute relocalisation envisagée pour prévenir le déplacement nuisible des zones ou activités en dehors du périmètre du projet (agriculture, tourisme, etc.) vers une autre zone et que ce déplacement conduit à la destruction d'autres zones-humides et à des émissions de GES. L'évaluation peut être composée d'éléments probants tels que des images satellites, des cartographies actualisées ou d'autres informations pertinentes datant de moins d'un an. Dans le cas où la relocalisation de certaines activités n'est pas envisagée, une justification doit être fournie à l'aide de documents officiels ou de preuves écrites émanant des responsables de ces activités, ou encore de l'autorité chargée de la gestion du site

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 5 [le cas échéant] : Accord des autorités compétentes

Attestation des autorités compétentes confirmant leur accord :

Si le périmètre du projet est inclus, pour tout ou partie, dans le périmètre d'une aire marine protégée ou d'un parc naturel régional ou national, le demandeur doit s'assurer de la conformité de ses actions avec les autorités compétentes de ces territoires et doit produire une attestation montrant l'accord des structures concernées pour son déploiement.

Convention ZMEL ?

Le porteur de projet dispose-t-il d'une convention ZMEL ?

L'établissement d'une ZMEL sur le domaine public maritime naturel doit être préalablement autorisé, tout comme son maintien au-delà de la période initialement fixée. Cette autorisation est obtenue sous la forme d'une convention avec l'État. Cette convention est approuvée par arrêté du préfet pris conjointement par le préfet maritime ou le délégué du gouvernement pour l'action de l'état en mer. Elle contient notamment : la délimitation de la zone, les conditions de son aménagement/fonctionnement, la période annuelle d'exploitation de la zone, la proportion des postes de mouillages réservés aux associations/navires/bateaux de passages, les modalités selon lesquelles le titulaire présente annuellement son bilan de gestion, l'éventuel système de redevance.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document 6 [obligatoire] : Convention ZMEL

Convention ZMEL approuvée par arrêté du préfet et du préfet maritime.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

####

LBC Herbiers de Posidone

Ensemble des éléments du dossier de demande de convention, comprenant :

- le dossier administratif,
- le rapport de présentation,
- le devis des dépenses,
- la notice descriptive des installations

La convention ZMEL approuvée doit être présentée à l'autorité dans les douze mois qui suivent le dépôt du dossier.

D. Additionnalité

Additionnalité financière : Aides publiques pour limiter le mouillage des bateaux

Existe-t-il des aides publiques pour limiter le mouillage des bateaux?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Il existe des aides publiques que le demandeur sollicite en partie ou totalement.
- Il existe des aides publiques mais le demandeur ne les sollicite pas.
- Il n'existe aucune aide publique que le demandeur pourrait solliciter.

Additionnalité financière : Description et justification des aides publiques sollicitées

Analyser les aides publiques existantes pour limiter le mouillage des bateaux.

Expliquer pourquoi le porteur de projet sollicite ces aides et justifier que ces aides sont insuffisantes à l'égard du coût du projet.

Explicité le montant des aides ainsi que la part de ce montant par rapport au montant total du projet (rapport en %).

Additionnalité financière : Justification de la non sollicitation des aides publiques

Analyser les aides publiques existantes pour limiter le mouillage des bateaux.

Expliquer pourquoi le porteur de projet ne sollicite ces aides (inéligibilité aux critères d'éligibilité par exemple).

VAN du scénario du projet

Afin de démontrer l'additionnalité économique de votre projet, indiquez la valeur de la VAN sur la durée totale du projet. Ce calcul est effectué dans le Document 9 (onglet VAN). La VAN doit être négative pour que le projet soit éligible.

Commentaires liés à la VAN du projet (facultatif)

E. Calcul de réduction d'émissions

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 9 [obligatoire] : Tableur de calcul des réductions d'émissions

Ce document permet de calculer le total de réductions d'émissions du projet. Seules les cases blanches de l'onglet "Données projet" sont à remplir.

Total de Réductions d'Emissions générées par le projet (en tCO2/ha)

LBC Herbiers de Posidone

Indiquez la valeur calculée pour cet indicateur dans l'onglet "Synthèse" du Document 9.

Stock de carbone : Quel tier a été choisi pour justifier la valeur du stock carbone dans la matte utilisée ?

Le porteur de projet choisit entre l'un des trois "Tier" pour justifier la valeur du stock carbone dans la matte utilisée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Tier 1 : Donnée par défaut : 320 tC/ha pour la zone (soumis à rabais de 10%)
- Tier 2 : Donnée calculée
- Tier 3 : Donnée issue d'une étude locale revue par des pairs

Tier 2 : Valeur du stock de carbone dans la matte (en tC/ha)

Donnée calculée sur la base de la densité de la matte.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 10 [obligatoire] : Détail de la mesure de la densité de la matte

Tier 3 : Valeur du stock de carbone dans la matte (en tC/ha)

Donnée issue d'une étude locale revue par des pairs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 10 [obligatoire] : Etude locale validée par les pairs pour le stock de carbone dans la matte

Taux de regression : Quel tier a été choisi pour justifier la valeur du taux de regression utilisé ?

Le porteur de projet choisit entre l'un des trois "Tier" pour justifier la valeur du taux de régression utilisé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Tier 1 - Donnée par défaut : 0,29%/an pour la zone
- Tier 3 - Données issues d'une étude locale revue par des pairs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 11 [obligatoire] : Détail du calcul du nombre d'ancrage de bateaux sur herbiers

Donnée du calcul du nombre d'ancrages de bateaux sur herbiers.

Tier 3 : Taux de regression utilisé (en %/an)

Données issues d'une étude locale revue par des pairs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 12 [obligatoire] : Etude locale validée par les pairs pour le taux de régression

Taux de décomposition : Tier 2

Le porteur de projet choisit une donnée issue d'une étude locale revue par des pairs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

F. Calcul des co-bénéfices

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document 14 [obligatoire] : calcul des co-bénéfices

Remplissez le calculateur des co-bénéfices, comme indiqué dans l'onglet "Accueil". Les données à renseigner dans le formulaire sont indiquées dans la feuille "Récapitulatif".

Biodiversité (en %)

Indiquez la valeur calculée pour cet indicateur dans l'onglet "Récapitulatif" du tableau "Liste_Herbiers" case E5.

Socio-économique (en %)

Indiquez la valeur calculée pour cet indicateur dans l'onglet "Récapitulatif" du tableau "Liste_Herbiers" case E6.

Eau (en %)

Indiquez la valeur calculée pour cet indicateur dans l'onglet "Récapitulatif" du tableau "Liste_Herbiers" case E7.

G. Récapitulatif des engagements du demandeur

Le mandataire certifie qu'il a vérifié les conditions d'éligibilité du projet.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

G. Informations supplémentaires

Souhaitez-vous ajouter des informations supplémentaires ?

Souhaitez-vous ajouter des pièces justificatives supplémentaires ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative

Fin du dépôt de dossier

Lorsque vous avez terminé de compléter votre dossier, **n'oubliez pas d'envoyer un message au service instructeur via la Messagerie de la plateforme. Ce message**

HBC Herbiers de Posidonie.
l'informera que votre dossier a été complété et que l'instruction peut débuter. A défaut, il considèrera que vous êtes toujours en train de le constituer ou que vous avez simplement notifié votre projet.